

**COMMUNIQUE – 16 mars 2025**

### **Fin des épisodes judiciaires entre les Ami-es des Jardins de l'Engrenage et la Ville de Dijon**

Le 17 mars 2020, chacun se souvient de ce qu'il faisait. La vie de beaucoup a pris un tournant. À Dijon, dans le quartier de l'avenue de Langres, la vente d'un terrain municipal de 1,3 hectare devait être conclue avec le promoteur Ghitti immobilier... le sort en a voulu autrement.

Et 3 mois plus tard, au déconfinement, la première journée contre la reintoxication du monde 17 juin 2020 a vu la [prise de ce terrain, puis l'occupation](#) de ce qui sont devenus les emblématiques Jardins de l'Engrenage.

Et bien 5 ans plus tard, notre association des Ami-es des Jardins de l'Engrenage met **enfin un point final à cette affaire.**

Souvenez-vous : la Ville de Dijon nous avait assignés en juin 2021 à 200 000 euros de dommages et intérêts pour avoir soutenu la lutte.

Le 16 janvier 2024, [soit 2 ans et demi après l'expulsion des Jardins de l'Engrenage](#), le Tribunal judiciaire de Dijon a [débouté la Ville](#). **Vexé, Rebsamen a fait Appel.**

Au terme d'une procédure de médiation imposée par la Cour d'Appel, nous voilà blanchis définitivement puisque [la Ville cesse toute procédure à notre rencontre](#) !

Nous tenons à **remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus durant ces années**, par leurs encouragements, par un don pour financer notre défense, par leur présence devant le Tribunal.

**Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage continuent à œuvrer pour la nature contre le béton :** enquêtes publiques sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal -Habitat et Déplacements, recours contre le projet immobilier Venise-2 et animation du quartier !

Le Collectif d'administration des Ami-es des Jardins de l'Engrenage

